

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES BDL INVESTISSEMENTS - Part M CODE AMF : 990000119439

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds cherche à réaliser une performance supérieure à son indicateur composite dividende et/ou coupon réinvesti nette de frais de gestion, représenté par 45% Stoxx Europe 600 NR en Euro + 55% €STR. La gestion de ce FCPE ne suivant pas une gestion indiciaire, l'indicateur présenté pour ce FCPE est un indicateur de performance. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence et peut être inférieure à son indice de référence.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de BDL CAPITAL MANAGEMENT. A ce titre le fonds pourra détenir jusqu'à 80% maximum de son actif du fonds BDL REMPART EUROPE ou BDL CONVICTIONS de BDL CAPITAL MANAGEMENT dont les stratégies d'investissement sont décrites ci-dessous :

1) BDL REMPART EUROPE cherche à réaliser une performance absolue, sans suivre ou répliquer la performance d'un indice, en mettant en œuvre une stratégie d'investissement en actions dite « long/short ». La gestion est active, au travers d'achats et de positions vendeuses sur les marchés actions. A posteriori, la performance du FCP peut être comparée à l'€STR capitalisé (taux de référence du marché monétaire de la zone euro). Les décisions d'investissement s'appuient sur la recherche fondamentale, selon la vision du gérant des modèles économiques des sociétés sélectionnées. Le FCP peut utiliser des « Equity Swaps » et/ou « Contract for Difference » sur mesure pour lui permettre de prendre des positions soit acheteuses soit vendeuses, des « Futures » des marchés actions européens négociés sur un marché réglementé pour augmenter (achat) ou diminuer (vente) l'exposition du portefeuille au risque action, des « Swaps de devises » pour se prémunir contre le risque de change.

2) BDL CONVICTIONS cherche à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice «Dow Jones Stoxx 600 Price» dividendes réinvestis. La gestion, discrétionnaire, est faite en pure sélection de valeurs sans référence à un indice ou un secteur d'activité. En revanche, l'indice Stoxx 600 (600 plus importantes capitalisations boursières sur les marchés européens) libellé en euros et dividendes réinvestis peut être utilisé comme élément d'appréciation à long terme. Les décisions d'investissements s'appuient sur la recherche fondamentale, selon la vision du gérant des modèles économiques des sociétés sélectionnées. Outre les actions de grandes et moyennes capitalisations cotées sur les bourses de l'Union Européenne et à titre occasionnel et accessoire, à hauteur de 10% maximum, sur des marchés réglementés d'autres pays, les catégories d'actifs utilisées peuvent inclure des contrats d'échange (swaps) à des fins d'exposition du portefeuille, des contrats à terme cotés sur marchés organisés à des fins de couverture du portefeuille, et des OPCVM, principalement monétaires pour rémunérer la trésorerie. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés pour surexposer le portefeuille. Dans une optique de gestion

de risques, le fonds pourra conserver une part de liquidités, qui ne dépassera pas 40% de l'actif net, lorsque les conditions de marché ne sont pas jugées favorables. L'exposition nette du fonds aux marchés d'actions de l'Union Européenne restera en permanence supérieure à 60% de l'actif net.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. Le processus de gestion repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous :

Actions de -30% à 130% - Obligations de 0% à 100% dont obligations spéculatives 50% maximum - Sensibilité de la poche obligataire comprise entre -7 à +7 - Change de 0% à 50% (hors pays de l'Union Européenne).

Indicateur de référence | 45% Stoxx Europe 600 NR en Euro + 55% €STR

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée | Supérieure à 5 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit | Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatif et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Risque de contrepartie | Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

Garantie | Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.59%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

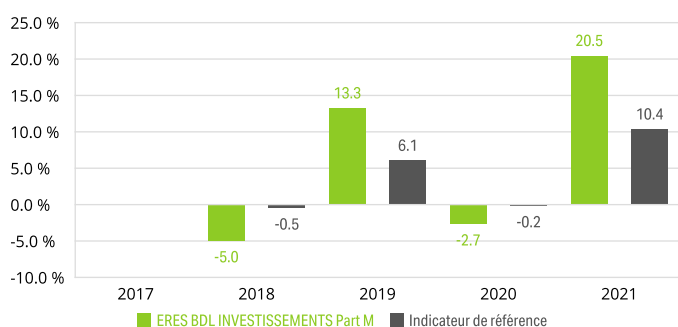
***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds | 2017

Date de lancement de la part | 08/09/2017

Devise de référence | EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire | CACEIS Bank.

Teneur de compte | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le règlement et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

Conseil de Surveillance | Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidation. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/09/2022.